



PREFET DU MORBIHAN

**Direction départementale des territoires
et de la mer**
Service eau, nature et biodiversité
Unité Gestion des procédures environnementales

Vannes, le 23 juillet 2019

Le préfet

à

Affaire suivie par :

Christiane PELLERIN

Téléphone : 02-56-63-73-08

courriel: christiane.pellerin@morbihan.gouv.fr

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération de la presqu'île
Guérande Atlantique (CAP Atlantique)
3, avenue des Noëles - BP 64
44503 LA BAULE cedex

Objet : Projet d'aménagement d'un parc d'activités conchylicoles situé au lieu-dit « Loscolo » à PENESTIN

Réf. : Dossier d'autorisation n° 56-2018-00325

P.J. : 1

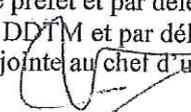
Je vous adresse, sous ce pli, une copie de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2019, vous autorisant à aménager un parc d'activités conchylicoles sur le secteur de « Loscolo » à PENESTIN. Cette autorisation environnementale vaut autorisation de défrichement.

J'attire votre attention sur les dispositions de l'article 12 du présent arrêté prévoyant qu'il devra être affiché de manière visible :

- sur le terrain 15 jours au moins avant le début des opérations de défrichement et pendant toute la durée des travaux
- auprès des mairies concernées par un défrichement quinze jours avant les travaux et pendant une durée de deux mois.

Mes services se chargent de la diffusion de cet arrêté auprès de la mairie de PENESTIN et de sa publication sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan.

Pour le préfet et par délégation
Pour le DDTM et par délégation
L'adjointe au chef d'unité,


Lydie BOURGINE